

COLLECTE DES BRANCHES



PROGRAMME DU PRINTEMPS

Dates limites pour chacun des secteurs pour déposer vos branches face à votre propriété, extrémité taillée face à la rue

Secteur

- A 31 mai 2009
- B 26 avril 2009
- C 10 mai 2009

PROGRAMME DE L'AUTOMNE

Dates limites pour chacun des secteurs pour déposer vos branches face à votre propriété, extrémité taillée face à la rue

Secteur

- A 11 octobre 2009
- B 6 septembre 2009
- C 20 septembre 2009

L'entrepreneur retenu par la Ville visitera une seule fois les rues de votre secteur à partir de la date limite mentionnée par secteur.

Services complémentaires

Les citoyens qui ne peuvent faire ramasser leurs branches à l'intérieur des périodes gratuites peuvent bénéficier d'un service sur demande en acquittant le tarif de base de 98,70 \$ + taxes (valide pour une heure de travail). Cette somme devra être acquittée d'avance au Service de la planification et développement du territoire situé au 996, rue Dupré, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h.

Veillez noter que si la cueillette nécessite plus d'une heure de travail, des frais additionnels de 98,70 \$/l'heure seront facturés.